

2022_74_11_22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE GIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

Arrêté de circulation: ORANGE, remplacement de 38 poteaux télécom en place pour place
Le Maire de GIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 3221-4, L2212-2 et L2213-1 ;

Vu le Code de la Route;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ;

Vu la demande en date du 18 novembre 2022 de l'entreprise STRONASA représentée par Mme SILVA Céline , assistante administrative, 35 boulevard Saint Assisclé, 66000 PERPIGNAN pour le compte de ORANGE, dans le cadre du remplacement de 38 poteaux télécom sur la commune de Gignac;

Considérant qu'il y a lieu de règlementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique sur les différents voies communales impactées par les travaux à compter du 28/11/2022 pour une durée de 30 jours;

ARRÊTE:

Article 1 er : Pour des raisons de sécurité pendant les travaux concernant le remplacement des poteaux téléphoniques en place pour place , la circulation des véhicules sera alternées (feux tricolores et manuellement) sur les voies suivantes: RD 87 en agglomération, VC10 en direction du "Bernardet", VC32 de Muzet à "Saint-Bonnet", VC2 de Gignac au "Poux", VC 21 au lieu-dit "Le Masset" et VC 30 au lieu-dit "la Chablancherie", la RD 34 hors agglomération au lieu-dit "la Lande" VC1 au lieu-dit "Sireyjol", VC3 au lieu-dit "la Sotte", VC23 au lieu-dit" Le Poux "et VC 24 au lieu-dit "les Brandals";

Article 2: Pendant cette période la vitesse sera limitée à 50 km/h sur ces mêmes voies, le dépassement et le stationnement seront interdit à tous les véhicules;

Article 2 : A la charge de l'entreprises qui réalise les travaux de mettre en place la signalisation réglementaire afin d'assurer la sécurité;

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation et pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément aux lois.

Fait à Gignac le 22 novembre 2022

Le Maire.

Mme OURCIVAL Solange

S. Ourcival

